

**PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire
2018-2019

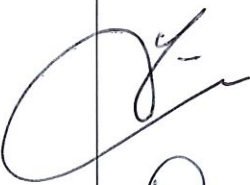

**ACADEMIE
DE NANTES**

**COLLÈGE LE HAUT GESVRES
0442418p
TREILLIÈRES – Loire Atlantique**

Date de séance →	26 mars 2019	Séance	<input checked="" type="checkbox"/> ordinaire
Heure de séance →	18h00		<input type="checkbox"/> extraordinaire
Date d'envoi des convocations : 8 mars 2019			Séance n° 3

Ordre du jour

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation de l'ordre du jour
- Approbation du procès verbal du Conseil d'Administration du 31 janvier 2019 (cf [site collège](#))
- 1 – Présentation du Compte financier exercice 2018
- 2 – Affectation crédits globalisés du Conseil Départemental
- 3 – Présentation éléments d'organisation du planning de fin d'année scolaire 2019-2020
- 4 – Présentation sorties pédagogiques
- 5 – Questions diverses

Noms	signature
<u>Président</u> M. Noël Yves Principal	
<u>Secrétaire CA n°3</u> M. Yann Cargouet Représentant des élèves	
<u>Pour mémoire... AS 2017/2018 et AS en cours</u>	
CA 1 : M. Laisney	
CA 2 : Mme Moussus	
CA 3 : Mme Cressenville	
CA 4 : Mme Renaudet	
CA 1 : M. Laisney	
CA 2 : M. Guichard	

	Nbre
Total des membres du CA (absence de candidat parmi les agents)	22
Quorum	12
Membres présents avec voix délibérative	20
Membres présents sans voix délibérative	0
Membres invités en qualité d'experts	0

Yves NOËL
Principal

YN/MAT/2018-2019

10 rue Simone de Beauvoir
44119 TREILLIERES

Téléphone
02.28.07.92.92
Fax
02.28.07.92.93
Mél
ce.0442418p
@ac-nantes.fr

Site web
<http://hautgesvres-treillieres.loire-atlantique.edu.fr>

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Année Scolaire 2018-2019

LISTE D'EMARGEMENTS - MARDI 26 MARS 2019

Représentants de l'Administration

Monsieur NOËL Yves.....

Madame CORBEAU Karine.....

Madame RENAUDET Isabelle.....

Monsieur POURTAUD Patrick.....

Représentants du Conseil Départemental

Monsieur MENARD Michel.....

Monsieur BOUVAIS Erwan.....

Représentant de la Municipalité

Madame REGNIER Marie-Madeleine.....

Représentant de la C.C.E.G. - à titre consultatif

Monsieur THIBAUD Dominique.....

Personnalité qualifiée

Madame GRINDA Béatrice.....

Représentants des Personnels Enseignants

Monsieur ABCHAR Nouredine.....

Madame BENAITREAU Anne.....

Madame MOUSSUS Christelle.....

Madame RIVET LOPEZ Caroline.....

Monsieur CHARRIER Noëlle - Excusée suppléée par Madame MENET Sylvie

Madame STAUBACH Chantal.....

Représentants des Parents d'Elèves

Madame KING Marie-Claire.....

Madame LANGLAIS Karine.....

Monsieur LAISNEY Sébastien.....

Madame LAUNAY Hélène.....

Monsieur ROQUIER Soizic.....

Madame DECOTTIGNIES Priscilla.....

Représentants des Elèves

Madame NORMAND Joséphine.....

Monsieur CARGOUËT Yann.....

Agent Comptable

Madame JAUNIN Catherine.....

Membres du conseil d'administration Année scolaire 2018-2019 :

Membres de droit ou désignés (8)

Principal : **M. Noël Yves**
Principale adjointe : **Mme Corbeau Karine**
Gestionnaire : **Mme Renaudet Isabelle**
Conseiller Principal d'Éducation : **M. Pourtaud Patrick**

Conseil Départemental 44 :

. **M. Bouvais Erwan**, conseiller départemental (suppléante : Mme Drion Elsa, conseillère départementale)
. **M. Ménard Michel**, conseiller départemental (suppléante : Mme Saadi, Chef du service développement local, délégation de Châteaubriant, Conseil départemental de Loire Atlantique)

Municipalité : **Mme Régnier Marie-Madeleine**, Adjointe aux affaires scolaires de la mairie de Treillières (suppléante : Mme Grolleau)

Personnalité qualifiée représentant le secteur économique : **Mme Grinda Béatrice**

à titre consultatif : - représentant de la Communauté de communes : **M. Thibaud**
- agent comptable : **Mme Jaunin** (Lycée Monge)

Membres élus des personnels (6/8)

Personnels enseignants et d'éducation : **M. Abchar Noureddine – Mme Bénétreau Anne – Mme Moussus Christelle – Mme Rivet-Lopez Caroline – Mme Charrier Noelle – Mme Staubach Chantal**
(Suppléants : M. Poyroux Marc – Mme Rest Isabelle – Mme Cousseau Christelle – M. Plouet Marc – M. Guichard Bertrand – Mme Menet Sylvie)

Personnels techniques et administratifs : **Absence de candidat(s) parmi les agents**

Membres élus des parents et élèves (8)

Parents d'élèves (FCPE) : **Mme King Marie-Claire – Mme Langlais Karine – M. Laisney Sébastien – Mme Launay Hélène – M. Roquier Soizic – Mme Decottignies Priscilla** (suppléants : Mme Chevallier Valérie – Mme Broch' Caroline – M. Leclair Frédéric – Mme Nussbaumer Béatrice – M. Plessis Fabien)

Élèves : **Joséphine Normand et Yann Cargouet** (suppléants : Léa Garaud et Pablo Teacalco--Pichon)

PRESENTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CE 26 MARS 2019

M. Noël, Mme Corbeau, Mme Renaudet, M. Pourtaud *et Mme Jaunin, agent comptable présente à titre consultatif*

~~Mme Régnier~~ remplacée par Mme Grolleau, M. Bouvais,

M. Thibaud (Représentant à titre consultatif de la Communauté de communes)

M. Abchar Noureddine – Mme Bénétreau Anne – Mme Moussus Christelle – Mme Rivet-Lopez Caroline – ~~Mme Charrier Noelle~~ remplacée par Mme Menet – Mme Staubach Chantal

- ...

~~Mme King Marie-Claire – Mme Langlais Karine – M. Laisney Sébastien~~ remplacé par M. Leclair – Mme Launay Hélène – ~~M. Roquier Soizic~~ remplacée par M. Plessis Fabien – ~~Mme Decottignies Priscilla~~ remplacée par Mme Nussbaumer Béatrice
Yann Cargouet, élève de 3^{ème} et Joséphine Normand, élève de 3^{ème}

Absent(s) excusé(s) : Mme Charrier – Mme Decottignies – Mme Grinda – M. Laisney - M. Ménard – Mme Régnier – M. Roquier

Absent(s) :

Le quorum étant atteint avec 16 membres présents, M. le principal ouvre la séance à 18h00 (+4 à 18h05)

Mise en place du Conseil d'administration

– SECRETARIAT DE SEANCE

M. Yann Cargouet représentant des élèves accepte la charge de secrétaire de séance.

Vote des membres du CA : **16 pour 0 contre 0 abstention**

– ORDRE DU JOUR

Un point (n°5) sera ajouté avec deux actes à examiner concernant des conventions

L'ordre du jour est soumis au **vote des membres du CA** : **16 pour 0 contre 0 abstention**

– PROCES VERBAL DU C.A. DU 31 JANVIER 2019

Le procès verbal a été adressé aux membres du CA. Il figure également en partie publique accessible à tous sur le site du collège dans la rubrique "conseil d'administration" créée pour contenir et présenter tous les procès verbaux des CA et rendre ainsi compte et informer sur la vie et le fonctionnement administratif du collège.

Le procès verbal du CA n° 2 du 31 janvier 2019 est soumis au **vote des membres du CA** : **16 pour 0 contre 0 abstention**

Points à l'ordre du jour

1 – Présentation du Compte financier exercice 2018 (ACTE n° 1)

M. le Principal présente Mme Jaunin, agent comptable du lycée Monge en charge du collège Le Haut Gesvres.

Le tableau général de l'exécution budgétaire 2018 a, préalablement au conseil, été adressé aux membres du CA pour que chacun puisse avoir une vue d'ensemble de cette présentation.

Les points généraux en lien avec le contexte de l'établissement sont ainsi évoqués par la gestionnaire : structure élèves, structure personnels, les opérations menées articulées avec les axes du projet d'établissement, les différents travaux et aménagements réalisés.

Mme la gestionnaire précise les sources de recettes (État, Conseil Général de Loire Atlantique, commensaux, familles...).

Liées aux effectifs, les recettes du Conseil Départemental (dotation de fonctionnement) ont baissé depuis trois ans de façon significative.

Les différents services sont présentés avec le bilan Recettes/Dépenses : AP (activités pédagogiques), VE (vie de l'élève), ALO (administration et logistique). Les dépenses énergétiques sont stabilisées. Très légère baisse en électricité et maintien du niveau en gaz.

Il convient de noter comme précisé dans la présentation que le Conseil Départemental est intervenu au-delà de la dotation en prenant en charge les travaux suivants :

- La réparation d'une partie des volets électriques et des portes du forum (barres pour évacuation)
- L'enrobé en bitume de la cour basse
- La réparation de la cloison et du carrelage des sanitaires garçons

Le collège a pour sa part pris en charge :

- La réparation de l'alarme anti-intrusion
- La réparation et remplacement des portes des sanitaires garçons
- Le remplacement des Blocs de secours

Le SRH, service de restauration et d'hébergement qui constitue un poste important est présenté. La répartition en missions principales montre que la restauration représente 48% du budget (45% en 2017 et 41% pour 2016).

Le nombre de boursiers (bourses nationales) reste en augmentation (59 élèves contre 58), mais il est inférieur au niveau départemental.

M. le principal précise qu'un important effort est réalisé par le service intendance pour repérer et solliciter les familles avec la mise en œuvre de la dématérialisation des dossiers en lien avec la campagne académique.

Les familles peuvent être aidées pour constituer des dossiers. Certaines familles sont réticentes, pour diverses raisons, à se manifester ce qui est dommage car une partie des fonds sociaux alloués restent disponibles.

Il est signalé que 111 élèves ont pu participer à un voyage (Auvergne, Allemagne, Espagne / 173 l'année précédente avec Italie) hors les murs du collège. Comme évoqué dans la charte des voyages une attention est portée au fait qu'il puisse être possible à tous les élèves d'avoir l'opportunité de participer à un voyage. Cet objectif visé est bien mis en œuvre. A cela il faut ajouter toutes les sorties pédagogiques développées qui attestent de la vitalité du collège et de l'engagement des professeurs à proposer des activités pédagogiques ce qui est également évoqué dans le rapport d'activités présenté lors du premier conseil d'administration de l'année scolaire.

Il est ensuite fait état des dépenses effectuées par prélèvements sur fonds de roulement : 61 600 euros au total pour cet exercice 2018 → 37 400 euros pour le service général (25 400 en ALO et 12 000 en AP) et 23 000 en SRH (restauration) et encore 1 200 en OPC. Il s'agit-là des prélèvements effectués qui n'ont pas donné lieu à dépenses. L'objectif était d'anticiper en cours d'année au cas où.

Mémo 2017 Dépenses effectuées par prélèvements sur fonds de roulement : 70 000 euros au total pour l'exercice 2017

→ 36 600 euros pour le service général (23 470 en ALO et 13 130 en AP) et 26 000 en SRH (restauration) et encore 7 400 en OPC.

Mémo 2016 Dépenses effectuées par prélèvements sur fonds de roulement : 63 400 euros au total pour l'exercice 2016

→ 39 000 euros pour le service général (30300 en ALO et 8700 en AP) et 16 600 en SRH (restauration) et encore 7 800 en OPC.

Mme Jaunin, agent comptable, présente le compte financier. Mme Jaunin précise que ce COFI est le compte rendu aux membres du conseil d'administration et aux différentes instances concernées de l'exécution budgétaire de l'établissement.

Mme Jaunin aborde le commentaire du compte financier en livrant des éclaircissements plus techniques (évolution du fonds de roulement, évolution de la trésorerie...) afin de permettre une analyse de la situation des comptes de l'établissement et une mesure du résultat observé. Elle apporte des indicateurs sur le nombre de jours de trésorerie mettant en exergue la bonne capacité du collège à payer ses fournisseurs.

Le taux de non recouvrement des créances est faible (et en baisse) et résulte du travail mené en direction des familles avec lesquelles le lien est développé. Cela est aussi à mettre en relation avec un contexte socio-économique et le nombre peu important de familles en profonde difficulté sociale et-ou économique. Des familles qu'il faut de fait bien veiller à accompagner en proposant des solutions qui sont possibles comme évoqué précédemment. La vigilance sur ces questions doit être importante et les pratiques développées en témoignent.

Mme Jaunin insiste bien sur l'important travail réalisé au niveau du recouvrement amiable qui est réalisé. Cela fait partie des obligations du comptable de recouvrer les sommes dues. Le travail effectué par la gestionnaire permet d'éviter des recours avec huissier. Les quelques cas auxquels est confronté l'établissement sont véritablement du fait de familles qui ne paient pas pour diverses raisons indépendamment parfois des moyens dont elles disposent.

M. Thibaud, représentant de la CCEG, confirme que la collectivité qu'il représente est confrontée à de mêmes situations.

De façon synthétique et pour signaler la bonne tenue des comptes (capacité à régler rapidement les fournisseurs : moyens et réactivité technique) et l'attention particulière apportée aux dépenses, au paiement des fournisseurs, au recouvrement des créances, l'agent comptable en vient à des indicateurs classiques qui doivent être apportés dans pareille présentation du compte financier.

Constat du résultat de gestion (pour affectation des résultats) :

- Sur le service Général : + 822,07 euros
pour mémoire résultat exercice 2017 → - 3 107,38 € (- 6 303,98 en AP et + 3 196,60 en ALO)
- Sur le service annexe d'hébergement : + 17 579,65
pour mémoire résultat exercice 2017 → - 1 394,48 €

Mme Jaunin souligne ainsi la CAF dégagée, c'est-à-dire la capacité d'autofinancement qui s'élève à 21 431,46 euros (- 2 611,49 euros en 2017)

De fait le **fonds de roulement fin 2018 est à présent de 116 712,01 euros** (93 373,81 euros en 2017 / 105 592,68 euros en 2016) auxquels il faut retrancher la valeur des stocks qui est de 3 733,70 euros.

Les réserves disponibles sont donc de 112 978,31 euros (100 640,56 euros en 2016) répartis comme suit :

- Service général : **52 707,63 euros** (49 949,08 euros en 2017) (53 615,05 euros en 2016)
- Service annexe d'hébergement : **60 270,68 euros** (41 730,13 euros en 2017) (47 025,51 euros en 2016)

Une hausse des réserves est donc notée.

Le fonds de roulement net global et les réserves disponibles résultent du suivi attentif exercé par la gestionnaire révélant une gestion rigoureuse. L'établissement bénéficie de réserves qui permettent, en restant attentif à la dépense de fonds publics, d'envisager des investissements au bénéfice des élèves et des personnels dans le fonctionnement quotidien du collège.

Mme Jaunin met enfin notamment en évidence le reliquat des fonds sociaux qui n'apparaît pas précisément dans ce résultat de gestion relatif à l'année 2018. Ce reliquat global est proche de 10 000,00 euros permettant d'accompagner des élèves qui en auraient besoin.

Le principal insiste sur ce "repérage" des élèves en toute discrétion cela va sans dire.

M. Abchar, représentant des professeurs, souligne que chacun y est attentif, mais que les familles nécessiteuses ont une certaine pudeur à se manifester et que cela n'est pas toujours évident.

Le Principal confirme. Les parents demandent s'ils peuvent intervenir. Il leur est répondu qu'il ne faut pas hésiter s'ils ont connaissance de situations. Toutefois, il n'est pas possible pour des raisons de confidentialité de leur transmettre les noms des familles susceptibles de bénéficier d'une aide. Au-delà, ce sera à l'assistant social d'aller au contact des familles.

19h04 – Melle Joséphine Normand quitte le conseil (→ 19 votants)

ACTE n°1 : Présentation du Compte financier exercice 2018

Suite à ces éléments deux votes doivent être soumis aux membres du conseil d'administration.

↳ **Vote des membres du CA COFI pour approbation sans réserves** **19 pour 0 contre 0 abstention**

et...

2 – Affectation des résultats → ACTE n° 2

↳ **Vote des membres du CA sur l'affectation des résultats**

Résultat global de + 18 401,72 (- 4 501,86 euros en 2017)

affectés de la façon suivante :

- **Sur le service Général : + 822,07 euros** (- 3 107,38 euros en 2017)
- **Sur le service annexe d'hébergement : + 17 579,65** (- 1 394,48 euros en 2017) **19 pour 0 contre 0 abstention**

Des marges apparaissent bien donc.

M. Bouvais, élu du Conseil Départemental évoque que cela permet d'envisager des possibilités pour développer le Bio.

La gestionnaire déclare que le collège s'engage dans sur cette voie du Bio et des produits de proximité. Le chef de cuisine a toute latitude pour explorer les possibilités. Le problème réside toutefois encore dans les filières d'approvisionnement. Mais ce sujet progresse.

M. Bouvais, rappelle également que les tarifs des repas sont établis avec des coûts restreints. Ainsi, une légère augmentation (qui est raisonnablement possible) peut permettre de tendre vers une introduction plus importante du Bio. De plus, la gestion réalisée et les réserves permettent de dégager des ressources pour envisager cette évolution.

Conclusion de l'agent comptable : Ce fonds de roulement fruit d'une gestion suivie et rigoureuse donne de l'autonomie à l'établissement.

La gestionnaire complète en évoquant qu'en cours d'exécution des autorisations à dépenser ont été proposées (DBM) et votées et qu'elles ont été partiellement réalisées car certaines dépenses envisagées n'ont finalement pas eu à être effectuées. Les projets envisagés demeurent.

M. le Principal remercie Mme Jaunin pour son expertise et l'analyse des comptes du collège réalisée pour observer et rendre compte de ce résultat de gestion. M. le Principal remercie également Mme Renaudet, gestionnaire du collège, pour le travail toujours très précis et rigoureux qu'elle sait développer pour le suivi des comptes du collège et pour la réalisation en collaboration avec l'agent comptable du document de présentation du compte financier dans son contenu et sa forme avec le souci de rendre accessibles les différents éléments de comptabilité et de budget relatifs à un établissement public.

Ce travail sérieux et rigoureux permet au collège de disposer de ressources financières en les utilisant au mieux des intérêts des missions confiées par la collectivité locale et l'État.

2 – Affectation crédits globalisés du Conseil Départemental

ACTE n° 3 : Affectation de la subvention de 4 491.00 Euros « Actions éducatives du conseil départemental » (sous réserve du contrôle de légalité de la décision de la commission permanente du Conseil départemental du 21 mars 2019) :

- ❖ AP/Projet/2GAEEG : - augmentation de 4 491.00 € en recettes du conseil départemental pour les projets éducatifs (aide aux transports, sorties culturelles, intervenants, achat de matériels liés à un projet...)

Vote des membres du CA : **19 pour 0 contre 0 abstention**

3 – Présentation éléments d'organisation du planning de fin d'année scolaire 2019-2020

Un projet de planning pour l'AS 2019/2020 a été adressé au membres du CA que sollicite le principal, pour noter des suggestions et corrections. Il s'agit d'un planning prévisionnel évoque le principal. Les principaux repères sont posés. Les trimestres sont équilibrés. A ce stade de l'année chacun peut se projeter dans la prochaine année scolaire. Ce planning sera validé au prochain CA et des propositions peuvent être faites. Les professeurs ont donc proposé de placer le stage l'ultime semaine avant les congés d'hiver car les élèves ont des difficultés à gérer la semaine consécutive au stage. Il est ainsi possible d'essayer une autre formule après trois années.

Les parents d'élèves soulignent que cette semaine pourrait voir une concurrence avec d'autres établissements qui ont déjà fait ce choix. Ce choix de semaine étant défini bien en amont dans l'année, il faudra veiller à bien anticiper les démarches liées aux recherches de stages.

4 – Modification Voyage pédagogique → Projet Voerde en Allemagne

ACTE n°4 : modification de l'acte 79 séance 4 du 03/07/2018 relatif à l'appariement avec l'Allemagne : la participation des familles est portée à 275.00 euros au lieu de 350.00 euros, montant initialement voté lors de la présentation du projet.

Un premier versement de 120.00 euros a été effectué en janvier 2019, 80.00 euros sont encaissés en mars 2019 et le dernier versement de prévu en juin sera en conséquence de 75.00 euros.

La modification de l'acte 79 du CA n° 4 du 3 juillet 2018 est soumise au vote des membres du CA :

19 pour 0 contre 0 abstention

5 – Contrats – Conventions

ACTE n°5 : Convention d'adhésion au « groupement des commandes de viandes et charcuterie fraîches pour les établissements publics et EPLE de Loire-Atlantique - années 2020 et 2021 » dont l'établissement coordonnateur est le lycée Appert d'Orvault.

Le groupement de commandes a pour objet de permettre à chacun des adhérents, pour ce qui le concerne, d'exécuter, avec le ou les titulaires retenus à l'issue d'une procédure groupée, un marché pour l'acquisition de viandes et charcuteries fraîches. Pour l'appréciation du critère d'homogénéité prévu par l'article 21 du décret n°2016-360, le groupement choisit de faire référence à la nomenclature annexée à l'arrêté du 13 décembre 2001, sous la référence NOR : ECOMO100734A.

Pour ce faire, les adhérents donnent mandat au coordonnateur pour passer, signer et notifier le marché nécessaire à la satisfaction de leurs besoins. La contribution de chaque adhérent a été portée à 200.00 euros pour participation aux frais de fonctionnement.

Le présent marché est passé pour une période de 24 mois, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021.

Vote des membres du CA :

19 pour 0 contre 0 abstention

ACTE n° 6 : Convention d'adhésion au groupement de services « commande groupée des achats de viandes et charcuterie fraîches ainsi que commande groupée de contrôle bactériologique des établissements publics et EPLE en Loire-Atlantique » du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021.

Ce groupement de services a pour objet, dans le cadre de la politique économique :

- de réfléchir à la politique globale d'achat public des membres du groupement, au travers notamment des économies d'échelle réalisables grâce à la coordination des achats et à la mutualisation des moyens humains et matériels,
- de déterminer, dans le respect du code des marchés publics et de la nomenclature, quelles seront les prestations, fournitures et travaux qui feront l'objet de commandes groupées et sous quelles formes
- d'être une structure de conseil, d'entraide et d'échange entre acheteurs publics soucieux de la performance économique de leurs achats, y compris pour les marchés passés hors groupement de commandes

Vote des membres du CA :

19 pour 0 contre 0 abstention

6 – Questions diverses

Pas de questions diverses. Cependant, les professeurs et la principale adjointe profitent de ce moment pour évoquer une difficulté au sujet de la réservation des bus "Lila Premier" lors de déplacements vers Nantes. En effet, il peut arriver que le chauffeur refuse d'accepter une classe entière. Lorsque la démarche est anticipée, aucune réponse n'est apportée suite demandes effectuées (mail ou téléphone) ce qui place les professeurs dans une réelle difficulté n'étant pas garantis de pouvoir faire monter leurs élèves. Un courrier sera adressé par le collège pour demander à faciliter cette question. MM. Bouvais et Thibault demandent à être destinataires en copie pour soutenir cette requête. Le principe général est bien de faciliter les mobilités des jeunes vers l'agglomération à titre personnel, individuel ou à titre scolaire et collectif.

M. le Principal remercie les membres du conseil pour la qualité des échanges et clôt cette séance n°3 du conseil d'administration à 19h30